

A&D COMPAGNIE
SASU
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 6 ALLEE ANNE FRANCK
35133 LECOUSSE
888 307 683 RCS RENNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 02/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le deux décembre
À onze heures,

Monsieur Alexandre COUILLARD

Demeurant 6 Allée Anne Franck 35133 LÉCOUSSE Associé unique de la société A&D
COMPAGNIE

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Alexandre COUILLARD, associé unique, décide de transférer le siège social du 6 ALLEE ANNE FRANCK 35133 LECOUSSE au 3 RUE DE PARIS 35133 LA CHAPELLE - FLEURIGNE et ce à compter du 02/12/2024.

En conséquence, l'associé unique modifie les statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 3 RUE DE PARIS 35133 LA CHAPELLE- FLEURIGNE."

Le reste de l'article est inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Alexandre COUILLARD